

FAQ RELATIF A LA FACTURATION POUR LES FOURNISSEURS D'AGC GLASS EUROPE

1. Pourquoi AGC demande uniquement des factures PDF ?	2
2. Comment soumettre des factures à AGC ?	2
3. Comment fournir les documents justificatifs ?	2
4. Que faire si les factures ou les justificatifs ne sont pas au format PDF ?	2
5. Où / à qui les factures doivent-elles être envoyées ?	3
6. Quand émettre votre facture ?	3
7. Comment contacter AGC pour vos questions sur la facturation <u>PDF</u> ?	3
8. Comment contacter AGC pour vos questions sur vos factures (<u>général</u>) ?	3
9. Que faire si vous recevez un email indiquant qu'une facture a été rejetée ?	4
10. Comment informer AGC de la modification de vos informations importantes ?	4

1 email = 1 invoice

FROM	ABC-Invoicing@ABC Corp.com
TO	Invoices.AGC.Glass.Europe@eu.agc.com
CC	Leave empty
BCC	AR-colleague@ABC.com
SUBJECT	ABC 1234567 01-01-2021
ATTACHMENTS	+ Attachment 1 = ABC 1234567 01-01-2021.pdf + Attachment 2 = ABC 1234567 01-01-2021_report.pdf
BODY / TEXT	Leave empty No image

1 List of Accounts Payable email addresses per AGC entity on AGC website

2 Subject in following format:
Supplier name + invoice number + invoice date (DD-MM-YYYY)

3

Attachment 1 = 1 invoice (PDF)

- No image
- White background
- Max 12 MB
- Title = email subject

1 Include all key data

- Invoice number
- PO number / AGC requestor
- Supplier email
- Bank details
- All legal information for VAT invoicing

Other attachments = PDF format

Other attachments = Supporting documents (PDF)

1. Pourquoi AGC demande uniquement des factures PDF ?

Le passage aux factures PDF - au lieu des factures papier - s'inscrit dans une volonté d'évolution plus large de la comptabilité fournisseurs chez AGC. En effet, AGC adopte une approche plus digitale afin de permettre un traitement plus efficace de ses factures.

En outre, AGC encourage une démarche commerciale plus écologique. Opter pour des factures PDF réduit non seulement la consommation de papier mais limite également le transport de ces factures papier vers notre Centre de Services Partagés.

2. Comment soumettre des factures à AGC ?

Les factures doivent être envoyées sous format PDF à l'adresse email dédiée aux factures de l'entité juridique AGC concernée. Un répertoire des adresses email de facturation, par entité juridique AGC, est disponible sur le [site d'AGC Glass Europe](#).

Afin d'assurer un traitement efficace et rapide de vos factures, toutes les factures envoyées à AGC doivent respecter certaines directives techniques, de formatage et de contenu. Ces directives sont disponibles sur le [site d'AGC Glass Europe](#).

3. Comment fournir les documents justificatifs ?

Certaines factures nécessitent des justificatifs (par exemple : un rapport de livraison).

Tous ces documents justificatifs doivent être joints, sous format PDF, à l'email avec la facture.

En attachant les pièces jointes à l'email, assurez-vous d'ajouter la facture PDF en première position, puis les autres documents justificatifs en PDF.

4. Que faire si les factures ou les justificatifs ne sont pas au format PDF ?

Notre système ne peut traiter que les documents en format PDF. Si votre facture n'est pas en format PDF, nous ne pourrions pas lire les informations y figurant et la facture sera rejetée. De même, vos pièces justificatives doivent être en format PDF pour que le système puisse les traiter correctement.

Si vos documents sont actuellement dans un autre format, veuillez les convertir en format PDF.

Pour convertir un document Word ou Excel au format PDF : en haut à gauche de l'écran, cliquez sur "Fichier" puis sur "Enregistrer sous". Choisissez ensuite le format "PDF (*.pdf)" dans le menu déroulant.

5. Où / à qui les factures doivent-elles être envoyées ?

Les factures doivent être envoyées sous format PDF à l'adresse email dédiée aux factures de l'entité juridique AGC concernée. Un répertoire des adresses email de facturation, par entité juridique AGC, est disponible sur le [site d'AGC Glass Europe](#).

Exemple : Factures pour AGC Automotive Belgium SA à envoyer à :
Invoices.AGC.Automotive.Belgium@eu.agc.com

Veuillez ne pas envoyer vos factures à une autre adresse email ou à une autre adresse postale. Seules les factures transmises via l'adresse email appropriée seront traitées.

6. Quand émettre votre facture ?

La norme consiste à émettre la facture après la livraison des biens ou la prestation du service. Si vous avez un accord particulier avec AGC, veuillez le suivre. Dans tous les cas, les dispositions légales doivent être respectées.

7. Comment contacter AGC pour vos questions sur la facturation PDF ?

Pour tous problèmes liés à la nouvelle approche "uniquement PDF", ou pour toutes plaintes ou suggestions concernant cette nouvelle approche, vous pouvez nous contacter à l'adresse email suivante : info.pdfinvoicing@eu.agc.com.

Pour les problèmes / questions / plaintes qui ne sont pas liés à la nouvelle approche "uniquement PDF", veuillez nous contacter via l'adresse email habituelle : ssc-shared-ap@eu.agc.com.

Veuillez utiliser ces adresses email uniquement pour leurs objectifs respectifs.

N'envoyez pas vos factures à ces adresses email. Seules les factures transmises via l'adresse email appropriée seront traitées.

8. Comment contacter AGC pour vos questions sur vos factures ?

Pour les problèmes / questions / plaintes qui ne sont pas liés à la nouvelle approche "uniquement PDF", veuillez nous contacter via l'adresse email habituelle : ssc-shared-ap@eu.agc.com.

Pour tous problèmes liés à la nouvelle approche "uniquement PDF", ou pour toutes plaintes ou suggestions concernant cette nouvelle approche, vous pouvez nous contacter à l'adresse email suivante : info.pdfinvoicing@eu.agc.com.

Veuillez utiliser ces adresses email uniquement pour leurs objectifs respectifs.

N'envoyez pas vos factures à ces adresses email. Seules les factures transmises via l'adresse email appropriée seront traitées.

9. Que faire si vous recevez un email indiquant qu'une facture a été rejetée ?

Les factures qui ne sont pas conformes aux directives de facturation d'AGC ne peuvent pas être traitées par notre système et seront rejetées.

Une facture peut être rejetée pour plusieurs raisons :

- La facture a été envoyée en format papier à une adresse postale (c'est-à-dire : mauvais moyen de transmission)
- La facture a été envoyée à la mauvaise adresse email (c'est-à-dire : mauvais moyen de transmission)
- La facture ne contient pas les informations légalement requises ou ces informations sont erronées
- La facture n'est pas lisible
- La facture ne respecte pas les directives de facturation d'AGC, ce qui rend son traitement impossible.

Lorsqu'une facture est rejetée, une nouvelle facture doit être envoyée à AGC.

Veuillez vous assurer que la nouvelle facture respecte les directives de facturation d'AGC, tant du point de vue technique que du formatage et du contenu. Ces directives sont disponibles sur le [site d'AGC Glass Europe](#).

10. Comment informer AGC de la modification de vos informations importantes ? (par exemple : nom/adresse officielle, coordonnées, coordonnées bancaires)

Il est de votre responsabilité de communiquer à AGC la mise à jour de vos informations, en particulier pour les données utilisées pour traiter vos factures, par exemple:

- Le numéro d'identification TVA
- Vos coordonnées : adresse et adresse email
- Vos coordonnées et votre adresse email pour le service comptabilité clients
- Vos coordonnées bancaires pour les paiements des factures

Toute modification doit être immédiatement communiquée au représentant commercial concerné d'AGC / à l'équipe chargée des données d'AGC.